

Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été ;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas n°..... a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le __ / __ / ____.

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
20/12/14

Dossier complet le :
20/12/14

N° d'enregistrement :
F08213P0668

1. Intitulé du projet

Prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin et requalification de la rue Jean Bertin - Villeurbanne

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Catégorie 6d : Infrastructures routières, toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres	Création de voies nouvelles sur une longueur de 300m Requalification d'une voie existante sur une longueur de 260m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la création d'une première voie nouvelle qui constituera le prolongement de la rue Henri Legay vers le Nord depuis la rue Alfred de Musset jusqu'au prolongement de la rue Jean Bertin. Cette voie, d'une emprise de 18m de large sur une longueur d'environ 230 m, comprendra une chaussée constituée d'une voie de circulation dans chaque sens ainsi qu'un aménagement cyclable, des trottoirs bilatéraux, des aménagements paysagers.

Le projet prévoit la création d'une seconde voie nouvelle qui constituera le prolongement de la rue Jean Bertin vers l'est, depuis le débouché de la rue Jean Bertin existante jusqu'à son intersection avec la rue Henri Legay prolongée. Cette voie, d'une emprise de 20m de large sur une longueur d'environ 70 m, comprendra une chaussée constituée d'une voie de circulation à sens unique, un trottoir ainsi que des aménagements paysagers.

Le projet prévoit la requalification de la rue Jean Bertin sur son emprise existante. Cette voie, d'une largeur d'environ 8m sur une longueur d'environ 260 m comprendra les mêmes fonctionnalités qu'aujourd'hui : une voie de circulation à sens unique ainsi qu'un trottoir.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Assurer un maillage entre la rue Alfred de Musset et la rue de la Poudrette *via* les rues Henri Legay et Jean Bertin prolongées,
- Assurer le développement de la trame viaire du projet urbain du Carré de Soie pour favoriser les déplacements, tous modes entre les quartiers existants et à créer (notamment Villeurbanne la Soie *via* la traversée de T3 à plus long terme),
- Inscrire cet aménagement dans la logique de parc habité, en lui donnant un profil et des aménagements paysagers de qualité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé pendant une période de 6 mois environ, à partir de fin 2013.

La réalisation des voies nouvelles se déroulera concomitamment avec la fin du chantier du projet SILKY, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du promoteur DCB International, et prévoyant la création d'un bâtiment industriel d'une SHON d'environ 36 000 m². Pour information, ce projet n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact conformément à l'arrêté de l'autorité environnementale n°A08212P0050 du 9 août 2012.

La requalification de la rue Jean Bertin se déroulera sous circulation partielle ou hors circulation lors de certaines phases, tout en maintenant les accès pour les riverains et les services.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les trafics attendus sur les tronçons sur les voies concernées par le projet sont très faibles : 40 unités de véhicule particulier attendues à l'heure de pointe du soir sur la rue Jean Bertin prolongée et requalifiée, et 75 unités de véhicule particulier attendues à l'heure de pointe du soir sur la rue Henri Legay prolongée. Il s'agit de voies de desserte locale

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration de projet, si une étude d'impact est exigée

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voie nouvelle : prolongement de la rue Henri Legay	Longueur : 230 m Largeur : 18m
Voie nouvelle : Prolongement de la rue Jean Bertin	Longueur : 70m Largeur : 20m
Rue Jean Bertin (section existante requalifiée)	Longueur : 260m Largeur : 8 à 10m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rues Henri Legay et Jean Bertin

Commune de Villeurbanne

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 4° 55' 13" 5 E Lat. 45° 45' 38" 0 N

Point d'arrivée :

Long. 4° 54' 59" 6 E Lat. 45° 45' 26" 7 N

Communes traversées :

Commune de Villeurbanne

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet se situe en zone urbaine dense.

Les sections en voie nouvelles sont situées sur les emprises de chantier occupées et détenues actuellement par DCB International qui aménage pour le compte d'ALSTOM Transport une nouvelle implantation industrielle. La parcelle était auparavant occupée par des terrains de sport.

La section requalifiée conservera son usage de voirie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU du Grand Lyon, approuvé le 11 juillet 2005, opposable le 5 août 2005.

Règlements applicables à la zone du projet :
UIa

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNi Rhône et Saône - secteur Lyon Villeurbanne - prescrit par arrêté du 7 janvier 2004
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic prévu sur les voies faisant l'objet du projet est très faible : 40 unités de véhicule particulier à l'heure de pointe du soir sur la rue Jean Bertin 75 unités de véhicule particulier à l'heure de pointe du soir sur la rue Henri Legay
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une installation d'éclairage public sera aménagée sur les voies nouvelles</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic induira la production de gaz polluants automobiles.</p> <p>Le trafic attendu étant très faible, les rejets polluants attendus sont négligeables</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales collectées sur la section de la rue Jean Bertin requalifiée seront rejetées à l'égout.</p> <p>Les eaux pluviales collectées sur les voies nouvelles seront si possible infiltrées par la création de tranchées drainantes, afin de ne pas surcharger davantage le réseau d'assainissement..</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait faire l'objet d'une dérogation d'étude d'impact du fait :

- D'une emprise du projet faible (environ 8 140 m² dont 2 600 m² de voirie existante simplement requalifiée) ;
- D'un territoire peu sensible car situé dans un milieu urbain, et qui ne présente pas a priori d'intérêt particulier en termes de biodiversité.
- D'aménagements de voirie simples, destinés à constituer un bouclage entre les rues Alfred de Musset et Poudrette.
- Des trafics très faibles attendus à terme sur les voies nouvelles.

